

Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le

ID : 022-200067981-20181217-D20181215C-DE

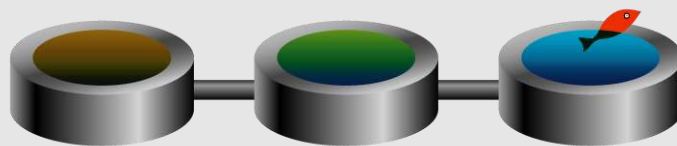
Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (SECTEUR PONTRIEUX)

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	10
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	11
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	11
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	12
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 13	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A).....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A).....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	20
■	PRIX GLOBAL : BRELIDY.....	21
■	PRIX GLOBAL : PLOEZAL	22
■	PRIX GLOBAL : PLOUEC-DU-TRIEUX.....	23
■	PRIX GLOBAL : PONTRIEUX.....	24
■	PRIX GLOBAL : QUEMPER-GUEZENNEC	25
■	PRIX GLOBAL : RUNAN	26
■	PRIX GLOBAL : SAINT-CLET	27

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

PONTRIEUX COMMUNAUTE a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

Sur le territoire de GP3A, on a en 2017, 6 services d'assainissement collectif en 2017 :

- secteur exploité en régie en 2017
- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUBAZLANEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUEZEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)

Le présent rapport concerne uniquement le SECTEUR PONTRIEUX.

Les communes de ce service sont les suivantes : BRELIDY, PLOEZAL, PLOUEC-DU-TRIEUX, PONTRIEUX, QUEMPEL-GUEZENNEC, RUNAN et SAINT-CLET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 400 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2017*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société NANTAISE DES EAUX SERVICES en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2013	Intégration de nouveaux ouvrages dans le patrimoine (3 postes de refoulement, 3 dégrilleurs automatiques, une station d'épuration) Prise en compte des surcoûts d'exploitation liés au nouveau planning d'autosurveillance de la station d'épuration de Pontrieux Evacuation des sous-produits en centre d'enfouissement de classe 2 Modification de l'assiette des volumes consommés Modification de la rémunération du délégataire
2	01/03/2016	Intégration de la nouvelle filière de traitement des boues de la STEP de Pontrieux et de 2 postes de refoulement dans le périmètre affermé. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire.
3	01/12/2016	Intégration de 10 postes de refoulement et du réseau associé dans le périmètre d'affermage. Modification du tarif du délégataire.

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2018 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société NANTAISE DES EAUX SERVICES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures extérieures, des peintures intérieures, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Prestations particulières	Conditions de raccordement des installations intérieures, contrôle des branchements, curage hydrodynamique, inspection télévisée des canalisations, manutention et évacuation des boues et des sous produits, suivi agronomique des boues, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 967	2 015	+2,44 %

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation
- aux abonnés domestiques	120 551	119 346	-1,00 %
- aux abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés	120 551	119 346	-1,00 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2016	2017	Variation
Réseau séparatif	54,123	54,123	+0,00 %
Réseau unitaire	0,839	0,839	0,00 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES

Le service gère 8 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration par filtre à Sable du Bourg*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : BRELIDY

Lieu-dit : Traou Venec

Capacité nominale : 230 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	13,8 kg/j	27,6 kg/j	20,7 kg/j	4,14 kg/j	0,932 kg/j	34,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 23/11/1999

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Traou Venec (affluent du Théoulas).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		25				13,8	
DCO		125				27,6	
MES		30				20,7	
NKj		20				4,14	
Pt						0,932	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

- *Lagune Naturelle de Ploezal*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : PLOEZAL

Lieu-dit : Kerbasquiou

Capacité nominale : 450 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	27 kg/j	68 kg/j	30 kg/j	2 kg/j	67,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 16/09/1993

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de Biez Scolan

Envoyé en préfecture le 10/01/2019
Reçu en préfecture le 10/01/2019
Affiché le
ID : 022-200067981-20181217-D20181215C-DE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	(%)	(kg/j)	Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		30			1,5	
DCO		90			4,5	
MES		120			6	
NKj		40			2	
Pt		8			0,4	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• *Lagune Aérée de Goasper*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage aéré

Commune d'implantation : PLOUEC-DU-TRIEUX

Lieu-dit : Goasper

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	48 kg/j	120 kg/j	53 kg/j	4 kg/j	1,2 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 10/02/1988

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau le Goasper (affluent du Trieux)

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		40				3,2	
DCO		120				9,6	
MES		120				9,6	
NKj		40				3,2	
Pt		8				0,64	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• **Station d'Épuration de Pontrieux (Zac Quemper Guezennec)**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PONTRIEUX

Lieu-dit : ZI de Quemper Guezennec

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	315 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 07/05/2012

Milieu récepteur du rejet : la rivière le Trieux

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
Période : de juillet à octobre							
- DBO5		25				7,9	
- DCO		90				28,35	
- MES		30				9,45	
- NKj		10					
- NGL		20					
- Pt		2					
Période : de novembre à juin							
- DBO5		25				19,88	
- DCO		90				71,55	
- MES		30				23,85	
- NKj		10					
- NGL		20					
- Pt		2					

Charges reçues par l'ouvrage :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	52,0 kg/j	172,4 kg/j	93,8 kg/j	15,8 kg/j	15,9 kg/j	1,7 kg/j	267 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,17 %	95,3 %	97,1 %	95,88 %	93,02 %	93,36 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	18,85	25,66	+36,13 %

• *Station d'épuration de Goas Haro*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : QUEMPEL-GUEZENNEC
Lieu-dit : Goas Haro
Capacité nominale : 20 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	1,3 kg/j	3 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- <200 Équivalent Habitant du

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35		60			
DCO				60			
MES				50			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• *Lagune Naturelle de Quemper-Guézennec*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
Commune d'implantation : QUEMPEL-GUEZENNEC
Lieu-dit : Ruello
Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	18 kg/j	45 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 08/09/1988
Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Kerrouzic (affluent du Leff).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		40				1,4	
DCO		120				4,2	
MES		120				4,2	
NKj		40				1,4	
Pt		8				0,28	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• *Station d'épuration par filtre Enterré de Lech An Bellec*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre enterré
Commune d'implantation : RUNAN
Lieu-dit : Lech An Bellec
Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	12 kg/j	30 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 18/05/2004
Milieu récepteur du rejet : le sol (Infiltration)

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

• *Lagune Naturelle de Saint-Clet*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
Commune d'implantation : SAINT-CLET
Lieu-dit : Kerdoret
Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	36 kg/j	90 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 30/07/1986
Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Kervao (affluent du Trieux).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		40				2,4	
DCO		120				7,2	
MES		120				7,2	
NKj		40				2,4	
Pt		8				0,48	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0	

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société NANTAISE DES EAUX SERVICES sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1800

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOASSAINISSEMENT COLLECTIF : SECTEUR PONTRIEUX
de communes

2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,60	40,00	-14,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,971	1,1329	+16,67 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,75	70,00	+9,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,072	0,9505	-11,33 %
Redevances et taxes				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

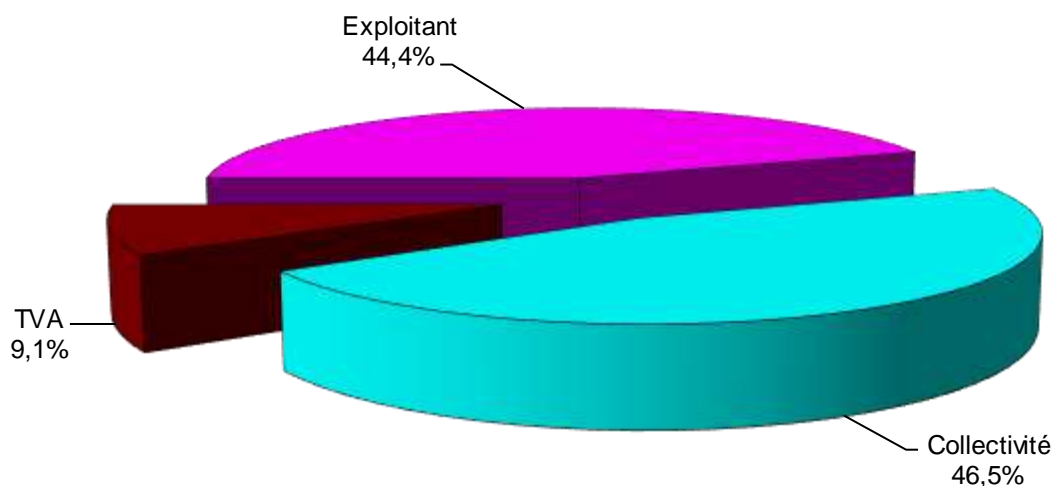
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	163,12	175,95	+7,87 %
Collectivité	192,39	184,06	-4,33 %
TVA	35,55	36,00	+1,27 %
Total [€ TTC]	391,06	396,01	+1,27 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

3,30 €/m³
 0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2018

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOASSAINISSEMENT COLLECTIF : SECTEUR PONTRIEUX
de communes

2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,60	40,00	-14,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,971	1,1329	+16,67 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,75	70,00	+9,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,072	0,9505	-11,33 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

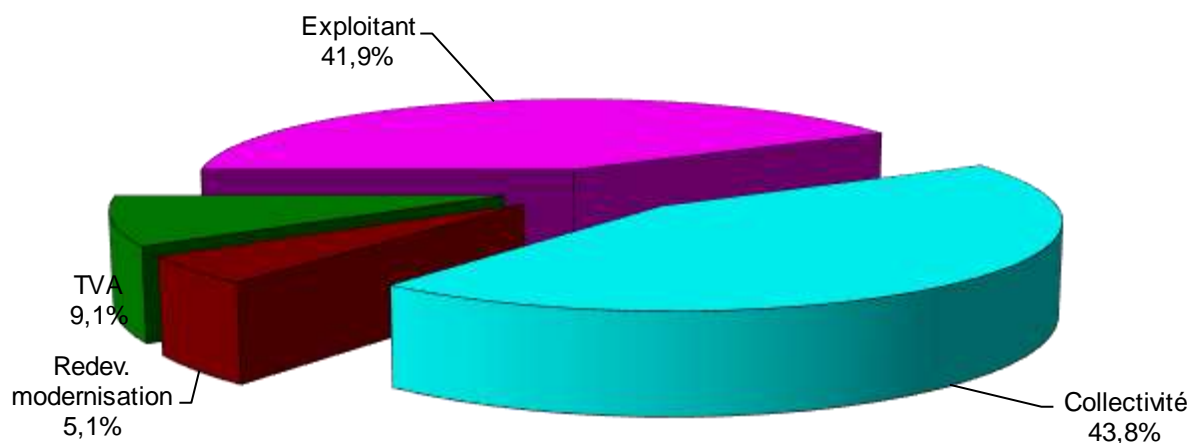
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	163,12	175,95	+7,87 %
Collectivité	192,39	184,06	-4,33 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	37,71	38,16	+1,19 %
Total [€ TTC]	414,82	419,77	+1,19 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :3,50 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0035 €/l

Répartition au 1er janvier 2018

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	247 627,44 €	270 812,47 €	+9,36 %
dont abonnements	123 206,78 €	130 130,11 €	+5,62 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	247 627,44 €	270 812,47 €	+9,36 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	192 966,20 €	219 845,58 €	+13,93 %
dont abonnements	78 685,50 €	93 371,37 €	+18,66 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	192 966,20 €	219 845,58 €	+13,93 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	3
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	81

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2016	2017	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

	Montant
Réparation des berges lagune de Ploézal	6 717,00 € HT
Réparations ponctuelles communes de St Clet – Pontrieux – Plouec du Trieux – Quemper-Guézennec – Runan - Ploézal	66 776,00 € HT

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 430 203,37 €	5 102 074,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	524 251,58 €	453 107,58 €
dont en intérêts	149 114,49 €	124 978,68 €
dont en capital	375 137,09 €	328 128,90 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GP3A)

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 386 896,32 €	1 356 989,17 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

	Montant
Travaux ponctuels suite diagnostic fumée et terrain	50 000,00 € HT
STEP étude d'acceptabilité du milieu	A chiffrer
Travaux suite étude incidence STEP Pontrieux + QG + Ploézal + St clet + Plouec Tx	5 200 000,00 € HT
Schéma directeur à l'échelle de GP3A	300 000,00 € HT

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	72,33 €	0,00 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ **PRIX GLOBAL : BRELIDY**

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT MIXTE DU JAUDY, affermage du 01/01/2010 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	122,65 €	124,70 €	+1,67 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	94,08 €	94,08 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	17,40 €	17,40 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,86 €	14,97 €	+0,76 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	284,99 €	287,15 €	+0,76 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	699,81 €	706,92 €	+1,02 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOEZAL**

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC, affermage du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	123,30 €	125,11 €	+1,47 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	116,14 €	116,14 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,81 €	15,91 €	+0,63 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	303,25 €	305,16 €	+0,63 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	718,07 €	724,93 €	+0,96 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOUEC-DU-TRIEUX**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	152,13 €	152,44 €	+0,20 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	77,49 €	85,88 €	+10,83 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,34 €	12,00 €	-34,57 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,62 €	15,75 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	299,58 €	302,07 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	714,40 €	721,84 €	+1,04 %

■ **PRIX GLOBAL : PONTRIEUX**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	152,13 €	152,44 €	+0,20 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	77,49 €	85,88 €	+10,83 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,34 €	12,00 €	-34,57 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,62 €	15,75 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	299,58 €	302,07 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	714,40 €	721,84 €	+1,04 %

■ **PRIX GLOBAL : QUEMPEL-GUEZENEC**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	152,13 €	152,44 €	+0,20 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	77,49 €	85,88 €	+10,83 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,34 €	12,00 €	-34,57 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,62 €	15,75 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	299,58 €	302,07 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	714,40 €	721,84 €	+1,04 %

■ **PRIX GLOBAL : RUNAN**

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC, affermage du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	123,30 €	125,11 €	+1,47 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	116,14 €	116,14 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,81 €	15,91 €	+0,63 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	303,25 €	305,16 €	+0,63 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	718,07 €	724,93 €	+0,96 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT-CLET**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	152,13 €	152,44 €	+0,20 %
de l'assainissement collectif	163,12 €	175,95 €	+7,87 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	77,49 €	85,88 €	+10,83 %
pour l'assainissement collectif	192,39 €	184,06 €	-4,33 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	18,34 €	12,00 €	-34,57 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,62 €	15,75 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	37,71 €	38,16 €	+1,19 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	299,58 €	302,07 €	+0,83 %
pour l'assainissement collectif	414,82 €	419,77 €	+1,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	714,40 €	721,84 €	+1,04 %